



12^{ème} RALLYE REGIONAL DU PAYS D'OLLIERGUES

Coupe de France des Rallyes Coef 2 Challenge des Rallyes de Ligue D'Auvergne

08 et 09 AVRIL 2023

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du permis d'organisation
Ouverture des engagements : Dès réception du permis d'organisation
Clôture des engagements : **Lundi 27 mars 2023**
Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 1^{er} avril 2023**
Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 1^{er} et dimanche 2 avril 2023 de 9h00 à 16h30**
Vérifications administratives : **Samedi 8 avril 2023 de 16h00 à 21h00 et le dimanche 9 avril 2023 de 7h15 à 8h15** Lieu : **Salle Marius Ferrier Vertolaye**
Vérifications techniques : **Samedi 8 avril 2023 de 16h15 à 21h15 et dimanche 9 avril 2023 de 7h15 à 8h30** garage **Moulin à Vertolaye**.
Heure de mise en place du parc de départ : Les voitures rentreront en parc fermé directement après les vérifications techniques
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 8 avril 2023 à 20h30** Lieu : **PC du Rallye mairie de Vertolaye**
Publication des équipages admis au départ : **Dimanche 9 avril 2023 à 8h45**. Affichage devant la mairie de **Vertolaye**.
Publication des heures et ordres de départ : **Dimanche 9 avril 2023 à 9h00** Affichage devant la mairie de **Vertolaye**
Départ : **Dimanche 9 avril 2023 à 9h45**
Arrivée : **Dimanche 9 avril 2023 à partir de 17h25**
Vérifications finales : **Dimanche 9 avril 2023**. Garage **Moulin Vertolaye**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : **Dimanche 9 avril 2023 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**.
Remise des prix : **Dimanche 9 avril 2023** après l'arrivée du dernier concurrent **Podium parc d'arrivée**.
Les chèques seront envoyés dans la semaine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Livradois Forez organise les 8 et 9 avril 2023 en qualité d'organisateur administratif, Le 12^{ème} rallye régional du Pays d'Olliergues.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 72 délivré par la ligue du sport automobile d'Auvergne le 22 janvier 2023

Comité d'Organisation

Président : Thierry ~~DUPÉCHER~~

Membres : Tous les membres de l'ASA Livradois-Forez

Secrétariat du Rallye : Adresse : BP 11 63600 Ambert

Téléphone : 04 73 82 61 78

Mel : evelyne.eric.asalivradoisforez@orange.fr

Organisateur technique

Nom : Asa Livradois Forez

Adresse : BP 11 63600 Ambert

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course

Directeurs de Course adjoint

Directeurs de Course adjoint

Directeur de course délégué à la BBR

Directeur de Course délégué ES 1

Adjoint

Directeur de Course délégué ES 2

Adjoint

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits

Chargé des vérifications administratives

Remise des Prix

Chargé des relations avec la presse

Chronométrateurs

Classement ASA DÔME FOREZ

Responsable matériel et mise en place

Speaker

M. Jean Carl ANNOVAZY Licence n°8408 05/20

M. Etienne GARDETTE Licence n° 8272 16/10

M. Michel BEAULATON Licence n°3816 16/13

M. Daniel BERTHON Licence n°1621 05/20

Mr Louis René VERUNE Licence n° 21427 16/14

M. Jean Luc DESHAYES Licence n°61305 05/20

Mme Catherine DESHAYES licence n° 220855 05/20

Mme Christelle HABOUZIT Licence n°126356 16/10

M. Marc HABOUZIT licence n° 7145 16/10

M. Pascal LAFOND licence n° 227446 04/10

M. Pascal MAGNE licence n° 43098 16/14

M. Emeric PASCAL Licence n°37568 16/06

M. André BOIVIN Licence n°3572 16/07

M. Yves MEUNIER Licence n° 305220 16/06

M. Dominique MONNIER Licence n° 55260 08/05

Mme Christine LESPIAUX Licence n°46467 16/02

Mme Yvette CECILLION Licence n°11374 05/20

M. Licence n° _____

Mme Evelyne Vialatte licence n° 53143 16/06

Mme Evelyne Vialatte licence n° 53143 16/06

M. Licence n° _____

M. Licence n° _____

M. Licence n° _____

Mme Catherine PASTORECK/Chassagnol Licence n°15145 16/03

Mr ~~Eric Mathéou~~ licence n° 12403 16/06

Mr François Dalmas Licence 25530 16/06

M. REOCREUX Hervé et William

1.2P. ELIGIBILITE

Le 12^{ème} Rallye du Pays d'Olliergues compte pour Coupe de la France des rallyes 2023 coef 2

Le ~~plageage~~ des rallyes de la ligue d'Auvergne du sport automobile

Le ~~plageage~~ de l'ASA Livradois Forez

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

INFORMATIONS POUR LES CONCURRENTS

Il est impératif de respecter le sens de circulation pour l'entrée et la sortie du parc d'assistance. Le non-respect de cette disposition entrainera des sanctions.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Toute personne qui désire participer au rallye du Pays d'Olliergues, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 27 mars 2023**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **340 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € (x 2)
- Equipage 100% ASA : 280€
- Equipage 50 % ASA : 330€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance terrain stabilisé au-dessus du parc fermé

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée (non-respect de la réglementation du parc d'assistance)

Le parc d'assistance est un terrain stabilisé aimablement mis à la disposition de l'organisation par la mairie de Vertolaye toutes manœuvres qui entraîneraient la détérioration de ce terrain seront sanctionnées. Merci de votre compréhension

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays d'Olliergues représente un parcours de 94.650 km. Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.05 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Les ~~Faves~~ - La ~~Marolle~~ /Les ~~Arpoux~~ : 6.500 km à parcourir 3 fois

ES 2-4-6 : La Fortiche- ~~Cibécasse~~ 6.850 Km à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 1^{er} avril de 9h00 à 16h30 et dimanche 2 avril 2023 de 9h00 à 16h30

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La répartition des prix se fera de la façon suivante

General	De 1 à 100 Partants	De 101 à 130 partants
PREMIER	325	350
DEUXIEME	245	270
TROISIEME	165	190
QUATRIEME		110

GRUPE X6	
PREMIER	160

CLASSES X 30	De 1 à 3 partants	De 4 à 5 partants	De 6 à 10 partants	+ de 10 partants
PREMIER	170	320	340	340
DEUXIEME		160	170	170
TROISIEME			110	110
QUATRIEME				80

1 ère féminine 150€

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables

Trois commissaires de route présents à la remise des prix seront récompensés dont un commissaire stagiaire.

Remise des coupes : **dimanche 9 avril 2023 à partir de 18 h00 podium parc d'arrivée**. Les chèques seront envoyés dans la semaine.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur les épreuves en direct sur ffsa.org